

Les Mesneux

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Compte tenu des obligations de réserve inhérentes à cette période préélectorale, **permettez-moi ...** de ne pas rédiger le petit "édito" habituel.

Jean-Claude Levasseur.

Les travaux de réfection de couverture des bâtiments communaux dégradés par la tempête de décembre 1999 viennent d'être réalisés par l'entreprise GAYET pour un montant de 106 643 F TTC. La commune a été indemnisée par l'assurance à hauteur de 85 039 F, soit 79,74 %.

Il manque encore le coq sur le clocher, qui sera livré ultérieurement et dont la pose fera l'objet d'une petite cérémonie après sa bénédiction par Mr le curé.

Les travaux de régulation thermique des bâtiments communaux, de ventilation et d'isolation phonique de la salle des fêtes ont commencé le 20 octobre pour une durée d'environ 3 semaines.

L'utilisation de la salle des fêtes en sera perturbée, mais les entreprises (COPRECS et CPPA) essaieront d'en réduire au mieux l'inconvénient.



Comptes rendus sommaires des Conseils Municipaux

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les points suivants :

Travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications :

A l'occasion des travaux d'enfouissement du réseau basse tension, réalisés par le S.I.E.M. dans notre Commune, il pourrait être opportun d'envisager en même temps, l'enfouissement des réseaux de télécommunications. Ceci permettrait de bénéficier des travaux de génie civil, et après rencontre avec les responsables de France Télécom, de diminuer sensiblement les coûts.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les devis proposés par France Télécom, à savoir :

- Rue de la Charme	27 135,04 Frs T.T.C
- Rue de Sacy	39 603,86 Frs T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité ;

- ◆ accepte le principe des travaux d'enfouissement des réseaux de Télécommunications,
- ◆ accepte les devis proposés par France Télécom,
- ◆ charge le Maire de signer les conventions de dissimulation des réseaux avec France Télécom,
- ◆ décide l'inscription de cette dépense au budget supplémentaire 2000

Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion du comptable pour l'année 1999

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 1999 qui s'établit comme suit :

- ◆ Fonctionnement : Excédent de clôture 393 795,53 Frs avec reprise de l'excédent antérieur
- ◆ Investissement : Déficit de clôture 215 824,82 Frs avec reprise du déficit antérieur dont il ressort un Excédent de clôture cumulé de 177 970,71 Frs

Après vote à bulletin secret le compte administratif a été adopté à l'unanimité par 14 voix.

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 1999 soit report en section de fonctionnement 177 970,71 Frs et affectation en réserve (financement de la section d'investissement) 215 824,82 Frs.

Le Conseil Municipal a ensuite déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'année 1999, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.

Création temporaire d'un poste d'agent d'entretien à 30 H 30

Le Comité Médical Départemental a placé Mme LENFANT Muriel en situation de mi-temps thérapeutique à compter du 05 JUIN 2000 pour une durée de trois mois. Il convient donc, pour couvrir les besoins de la commune, de créer pour une durée de 6 mois un poste d'agent d'entretien à mi-temps. Ce poste devant être occupé par une personne qui accomplit déjà une activité de 11/39 ème pour la commune, il conviendra donc de créer un poste de 30 h 30 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité pour la création de ce poste ainsi que pour la répartition des heures nécessaires à la couverture des besoins communaux, et charge le Maire d'accomplir toutes les formalités consécutives à la création de ce poste et au recrutement d'un Agent.

Suppression du poste d'agent d'entretien à 11/39ème :

Du fait de la reprise de l'activité de Mme Muriel LENFANT en mi-temps thérapeutique, il est nécessaire de créer un poste à mi-temps qui doit être occupé par un agent effectuant déjà 11/39ème dans la commune.

Pour créer un poste de 30 h 30, il est nécessaire de supprimer le poste de 11/39ème hebdomadaire afin de les incorporer dans le nouveau poste ainsi créé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour la suppression de ce poste existant et charge le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Election des membres de la commission communale d'aménagement foncier (remembrement lié au T.G.V)

1 - Élection par le Conseil Municipal des propriétaires titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que par lettre du 21 Avril 200, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Marne l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires (de biens fonciers non bâtis dans la commune) appelés à siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

La Chambre d'Agriculture a, par ailleurs, fait connaître les noms des personnes déjà désignées par elle, (3 titulai-

res et 2 suppléants) à savoir :

<u>Titulaires</u> :	1 - Mr JACQUINET Bertrand	<u>Suppléants</u> :	1 - Mr HUET Luc
	2 - Mr GRIFFON Thierry		2 - Mr MICHAUT Lionel
	3 - Mr BOUGY Alain		

Ces personnes ne peuvent être élues par le Conseil Municipal.

L'avis invitant les candidats propriétaires à se faire connaître a été affiché en Mairie le 06 Juin 2000, soit plus de 15 jours avant ce jour. Il a été inséré dans le journal L'Union N° 17048 du 7 JUIN 2000.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Mr JACQUINET Michel	- Mr GRIFFON Bernard
- Mr BOUGY Yves	- Mr FERY Didier
- Mr LEROY Maurice	- Mr MOBILLION Philippe

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint leur majorité, sont, sous réserve des conventions internationales, de nationalité française et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L121-12 du Code des Communes (ancien article 27 du Code de l'Administration Communale).

Le nombre des votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

La majorité absolue est requise aux deux premiers tours tandis que la majorité relative suffit au troisième tour. En cas d'égalité, l'élection est alors acquise au plus âgé.

<u>Ont obtenu au premier tour :</u>		<u>Ont obtenu au second tour :</u>	
Mr JACQUINET Michel	4 voix	Mr JACQUINET Michel	13 Voix
Mr GRIFFON Bernard	7 voix	Mr GRIFFON Bernard	14 Voix
Mr BOUGY Yves	4 voix	Mr BOUGY Yves	7 Voix
Mr FERY Didier	8 voix	Mr MOBILLION Philippe	11 voix
Mr MOBILLION Philippe	7 voix		
Mr LEROY Maurice	15 voix		

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'eux, au cours des tours successifs, sont élus par le Conseil Municipal au sein de la commission communale :

<u>3 Membres titulaires :</u>	<u>2 Membres suppléants :</u>
- Mr LEROY Maurice	- Mr JACQUINET Michel
- Mr FERY Didier	- Mr MOBILLION Philippe
- Mr GRIFFON Bernard	

2 - Désignation d'un Conseiller Municipal.

Outre le Maire, membre de droit, le Conseil Municipal doit désigner un Conseiller Municipal membre de la Commission. Mr FERY Alfred est désigné à cet effet.

Achat de matériel scolaire pour aménagement de la bibliothèque de l'école

Au moment du vote du Budget Primitif 2000, l'École Primaire avait présenté une demande pour l'achat de matériel et de mobilier scolaire pour la bibliothèque de l'École. Cet investissement a donc été prévu au Budget Primitif 2000 à l'article 2184 de la Section d'Investissement. Après délibération, le Conseil Municipal a donc accepté l'achat du matériel suivant :

- ◆ 1 Présentoir double face pour la somme de 1530,00 Frs H.T
- ◆ 1 Meuble papier à dessin pour la somme de 1350,00 Frs H.T
- ◆ 1 Chariot range matériel pour la somme de 2070,00 Frs H.T
- ◆ 1 Présentoir tournant pour la somme de 1050,00 Frs H.T

soit un montant de 6005,00 Frs H.T et de 7181,98 Frs T.T.C.

L'achat de ce matériel sera effectué à la CAMIF COLLECTIVITES selon leur catalogue pour l'année 2000.

Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du P.E.R.P pour travaux Salle des Fêtes

Dans le cadre du Programme d'Équipement Rural pluriannuel, le Conseil Régional accorde une subvention pour les équipements socioculturels.

Les travaux d'amélioration des installations de chauffage, de ventilation et d'insonorisation des locaux communaux prévus pour le mois d'Octobre 2000 rentrent dans les critères d'éligibilité.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ◆ de solliciter un financement auprès du Conseil Régional pour ces travaux dont le montant prévisible est de 472 700 Frs T.T.C.

- ◆ charge le Maire de constituer le dossier et de signer tous documents nécessaires à la bonne fin de cette demande.

Emprunt Caisse d'Épargne pour les travaux de réhabilitation des installations de chauffage et de correction acoustique de la Salle des Fêtes

Compte tenu de l'importance des travaux prévus dans la Salle des Fêtes et les bâtiments communaux pour l'amélioration des installations de chauffage et de la correction acoustique, il conviendra de réaliser un emprunt. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1er : Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne de Champagne Ardenne l'emprunt de la somme de 200 000 frs destiné à financer les travaux pour l'amélioration des installations de chauffage et de la correction acoustique dans la Salle des Fêtes, et dont le remboursement s'effectuera en 20 semestres à partir de 2001. Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Article 2 : La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de trois mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Épargne. Si à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3 : Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera des semestrialités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus. Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Cantine scolaire : Contrat avec la Société AVENANCE

Le Centre Français de Restauration ayant dénoncé le contrat que nous avons pour la fourniture des repas de la cantine scolaire, une commission communale a été chargée d'étudier de nouvelles propositions de diverses sociétés afin de choisir un nouveau fournisseur. Au vue des éléments recueillis, le Conseil Municipal a retenu la Société AVENANCE qui fournira les repas scolaires à compter de la rentrée.

Vote du Budget supplémentaire :

Le Budget Supplémentaire a été adopté par un vote à bulletin secret : 11 voix pour (unanimité des présents)

- ◆ pour la somme de 264 282,71 Frs en Dépenses et Recettes de Fonctionnement
- ◆ pour la somme de 886 072,82 Frs en Dépenses et Recettes d'investissement.

Les programmes d'investissement prévus sont :

- ◆ travaux salle des Fêtes pour rénovation des installations de chauffage et acoustique : 478 000 Frs
- ◆ enfouissement des réseaux EDF et TELECOM : 127 700 Frs
- ◆ Columbarium : 34 000 Frs
- ◆ aménagement des voiries : 20 000 Frs

Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne :

Une délibération en date du 28 Juin 2000, la Commune avait décidé d'un emprunt de 200 000 Frs pour payer des travaux dans les bâtiments communaux. Monsieur le Maire informe également la commune que dans le cadre des travaux de renforcement basse tension réalisés par le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Marne) la part communale s'élevait à 70 564,15 Frs et devait être financée par un emprunt souscrit par le SIEM et remboursé à celui-ci par la commune. La Chambre régionale des comptes ayant refusé cette procédure, la Commune doit souscrire elle même cet emprunt. Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour couvrir les dépenses des travaux de la Salle des Fêtes et des Bâtiments Communaux pour l'amélioration des installations de chauffage et de la correction acoustique, et pour le financement de la part communale du SIEM, de porter l'emprunt prévu de 200 000 Frs à 300 000 Frs, auprès de la Caisse d'Épargne de Champagne-Ardenne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité: - de souscrire un emprunt de 300 000 Frs auprès de la C.E de Reims au taux de 5,62 % pour une durée de 10 ans, et remboursable en 20 semestrialités à partir de 2001. Les modalités de l'emprunt restent identiques à la délibération No 434 du 28/06/2000.

Travaux Salle des Fêtes : Choix d'un Coordinateur S.P.S.

Les travaux de chauffage, de ventilation et d'isolation phonique de la Salle des Fêtes nécessitant l'intervention de deux entreprises différentes, il est nécessaire de nommer un coordinateur en matière d'Hygiène et Sécurité. Ont fait des propositions en ce sens, le cabinet LEMOINE de Reims et la cabinet PINTO-MAYEUR de Reims. Le Conseil Municipal après étude des devis et après en avoir délibéré retient le Cabinet LEMOINE comme le mieux disant, pour un montant T.T.C de 5968,46 Frs

Journal Communal :

L'édition du journal municipal est soumise à la décision du Conseil qui doit prendre une délibération en ce sens. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de l'édition du Journal Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'édition d'un journal municipal destiné à informer la population de l'activité du village.

Désignation d'un délégué auprès du T.G.I. / Commission administrative pour la révision annuelle des listes électorales :

Dans le cadre de la Commission Administrative désignée pour la révision annuelle des listes électorales, il est nécessaire de désigner 3 personnes susceptibles de siéger dans les commissions administratives chargées de dresser la liste générale électorale par bureau de vote. Après proposition, le Président du T.G.I. de Reims désignera son délégué parmi ces trois personnes, par ordre alphabétique: Mr BERTIN Guy, Mme DESSOY Anny, Mme LEROY M.Thérèse.

Emploi Jeune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Marne a porté un avis favorable à notre dossier concernant la demande de création d'un emploi-jeune dans notre Commune. Ce poste, d'une durée de travail hebdomadaire de 39 heures, devra être pourvu dans un délai de 6 mois à dater de la création et de la signature de la Convention avec la D.D.T.E.F.P.

Modifications statutaires et transformation du district en communautés de communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 impose que l'ensemble des districts se transforme, au plus tard le 1er Janvier 2002 en communautés urbaine, d'agglomération et de communes. Compte tenu de la population du district de Gueux, seule sa transformation en communauté de communes est envisageable.

Il précise qu'un district est transformé en communauté de communes par décision du seul conseil districale, prise à la majorité des deux tiers au moins de ses membres. La transformation est prononcée par arrêté du représentant de l'Etat. Cette transformation est donc sans effet sur les compétences exercées au lieu et place des communes membres.

Toutefois, des modifications statutaires ont été proposées et imposent la consultation des communes membres et l'accord de leurs conseils municipaux conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Parmi les modifications proposées figurent :

- ◆ changement de dénomination : Communauté de Communes Champagne-Vesle
- ◆ aménagement, renforcement, élargissement et entretien des voiries constituant des liaisons intercommunales, *y compris leurs bas-côtés*, dont la liste est fixée par délibération communautaire.
- ◆ *élaboration et mise en oeuvre d'O.P.A.H.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Approuve les modifications proposées par le District de Gueux annexées à la présente délibération, donne un avis favorable sur le principe de transformation du district en communauté de communes à compter du 1er Janvier 2001.

Rapports annuels 1999 : Service public de l'eau potable et de l'assainissement

Après présentation par Mr GOURDIER du rapport sur le service public de l'eau potable et du service public de l'Assainissement pour l'année 1999, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité ces deux rapports.

Projet TGV-EST : dépôts de terre

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Mr LEVASSEUR relatif aux difficultés rencontrées par les communes touchées par le passage du TGV Est et après en avoir délibéré :

DECIDE de s'opposer aux dépôts, sur le territoire de la Commune de Les Mesneux, de matériaux de déblais excédentaires provenant des tranchées profondes réalisées pour le passage du TGV dans ce secteur.

Création d'un Columbarium avec jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle :

- ◆ le projet du Conseil Municipal de création d'un columbarium,
- ◆ l'enquête positive auprès des habitants du village sur ce sujet,
- ◆ la mission confiée à Mr DUPRIEZ Francis de constituer un dossier sur ce sujet,
- ◆ l'inscription budgétaire de 44 000 Frs en Investissement concernant ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr DUPRIEZ et après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- ◆ de la création dans l'enceinte du cimetière municipal d'un columbarium avec achat d'un monument modulable,
- ◆ de la création d'un jardin du souvenir avec une stèle,

La Société O.G.F. de Vitry le François a été retenue pour l'achat de ces matériels, à savoir, un columbarium modulable de 5 cases avec pergola type "GHARA" pour la somme de 30 287,00 Frs T.T.C, et une stèle "Rocher" pour la somme de 7 243,00 Frs T.T.C.

Question diverses :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

- ◆ du rapport de la visite de Sécurité de la Salle des Fêtes. Un certains nombres de prescriptions sont à réaliser, notamment un plan de la salle destiné à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers (demandé à la Société HAAS), crémone à réparer, signaler la fonction d'arrêt d'urgence mis en place dans la cuisine ...
- ◆ Une partie des membres de la commission culturelle a décidé de se retrouver pour procéder au rangement des archives de la Mairie. A cet effet, il a été décidé l'achat de matériel pour la création d'étagères supplémentaires.
- ◆ L'Association des Familles Rurales a exposé le bilan de centre aéré 1999, soit un solde positif de 10 131,53 Frs.
- ◆ L'association "l'Outil en Main" : présentation du projet de cette association afin de réhabiliter une partie du bâtiment P3 pour la création d'ateliers ayant pour but l'initiation des jeunes aux métiers du patrimoine. Affaire à suivre à la rentrée.
- ◆ Dans le cadre des aménagements de voirie pour réduire la vitesse dans la traverse du village, il sera dans un premier temps procéder à l'installation d'une nouvelle signalisation et à la création de nouveaux stops.
- ◆ Mr le Maire a signalé au Conseil Municipal que la loi n° 2 000-295 du 5 Avril 2000 a revalorisé les indemnités de fonction maximales susceptibles d'être perçues par les Maires. Mr LEVASSEUR informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas actuellement bénéficier de cette revalorisation.
- ◆ Il a été décidé l'achat d'un dictaphone Olympus avec lecteur de bandes pour le secrétariat de Mairie pour une valeur de 2 816,58 Frs TTC aux Établissements METRO BUREAU.
- ◆ Une subvention de 150 Frs sera attribué au Comité Départemental pour la journée des aveugles.
- ◆ Mr le Maire a proposé que dès la fin des travaux de la Salle des Fêtes, il soit prévu de repeindre le sol. Le Conseil Municipal a souhaité qu'il soit envisagé d'y poser du carrelage. Affaire à suivre...
- ◆ Mme MORET a manifesté auprès de Mr LEVASSEUR, le désir de retourner en classe de neige à BERNEX au mois de Mars 2001. Comme d'habitude, le Conseil Municipal a accepté le principe d'une participation de 50 % de la part de la Commune.



- ◆ Une demande a été formulée pour resceller les petits poteaux du terrain de football. Ces poteaux appartiennent à l'Association Sportive d'Ecueil. Mr le Maire contactera la Mairie d'Ecueil.

Cérémonie du 14 juillet 2000
au Monument aux Morts

Recensement Agricole

A la demande de Monsieur le Préfet de la Marne, nous vous invitons à prendre connaissance de ce texte.

D'OCTOBRE À FÉVRIER, L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE SE RECENSENT

Le prochain recensement agricole se déroulera d'octobre 2000 à février 2001 sur l'ensemble du territoire Français. Pour le département de la Marne, 70 enquêteurs seront mobilisés. Ils rencontreront tous les chefs d'exploitations. Organisée par le service statistique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, cette opération doit permettre une connaissance précise d'un des secteurs clés de notre économie.

A l'heure où la sécurité alimentaire, la qualité des produits et le respect de l'environnement sont au coeur des préoccupations de nos concitoyens, la France réalise le recensement agricole 2000, vaste campagne de collecte d'informations statistiques. Cette opération mobilisera 4 000 enquêteurs sur le terrain. Ils seront chargés de remplir avec les exploitants un questionnaire conçu en concertation avec le monde agricole et ses représentants. Les données recueillies à cette occasion seront strictement confidentielles : elles serviront uniquement à des études statistiques, à l'exclusion de tout traitement individuel. En contrepartie, les exploitants sont tenus de répondre aux questions posées (loi du 7 juin 1951).

Le recensement agricole poursuit les objectifs suivants :

- ◆ fournir un portrait détaillé et global de notre agriculture et de notre viticulture (population agricole, main d'oeuvre, productions, cheptel, moyens de production etc ...)
- ◆ répondre à un besoin accru d'information des différents acteurs du monde agricole et rural (élus, organisations professionnelles, décideurs locaux etc ...)
- ◆ permettre aux pouvoirs publics de mieux appréhender les orientations à donner à ce secteur économique.

QUI EST RECENSÉ ?

Toutes les exploitations agricoles, mêmes les plus petites, sont concernées par le recensement agricole. Les seuils de définition ont été établis de façon à cerner aussi précisément que possible l'activité agricole de notre pays et de notre département, en prenant en compte même les petites exploitations. Si celles-ci ne représentent souvent qu'une activité complémentaire, elles ont un impact significatif sur les économies agricoles locales et régionales. C'est ce que devrait notamment confirmer les premiers résultats qui seront disponibles dès l'été 2001.

OÙ S'INFORMER ?

Au niveau national,

N° Azur 0 810 2000 00 (prix appel local) du lundi au vendredi de 9h à 18h

Sur internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr/ra2000 site du service statistique du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

A un niveau plus local,

Service statistique de la DDAF de la MARNE

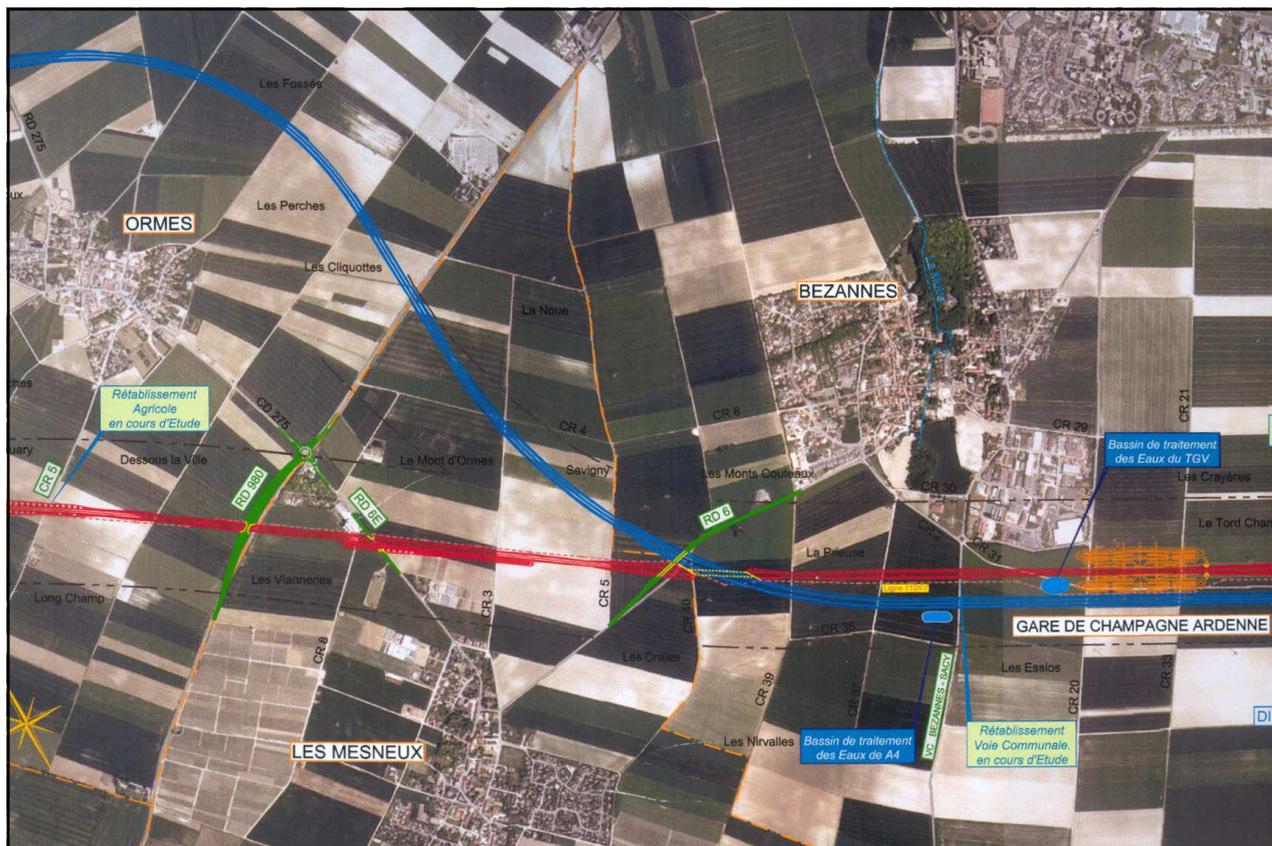
Cité administrative Tirlet 51036 Châlons en Champagne

Tél : 03 26 68 78 11

Fax: 03 26 68 78 34

@ mail : sdsa.ddaf51@agriculture.gouv.fr

Le TGV Est Européen : Contournement Sud de Reims



Depuis la Déclaration d'Utilité Publique (mai 1996), le projet de TGV était au ralenti pour cause de complément de bouclage financier. Enfin, en juin 1999, le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France désignait des maîtres d'œuvre chargés de l'étude d'Avant Projet Détaillé (pour notre secteur, le groupe ISL-INGEROP). Après une année d'études et de concertation avec les différents partenaires concernés, les études d'A.P.D arrivent à leur terme et les Collectivités Territoriales (Conseil Général, Ville et District de Reims, Conseil Régional) ont accepté de voter leur (nouvelle) participation financière au projet. Certes, il persiste encore des points de désaccord (en particulier au niveau de la commune de Trois Puits pour l'obtention d'une tranchée couverte), mais on a maintenant une idée suffisamment précise des caractéristiques du projet proposées par I.S.L et contre-expertisées par un cabinet d'études privé indépendant à l'initiative du Conseil Régional.

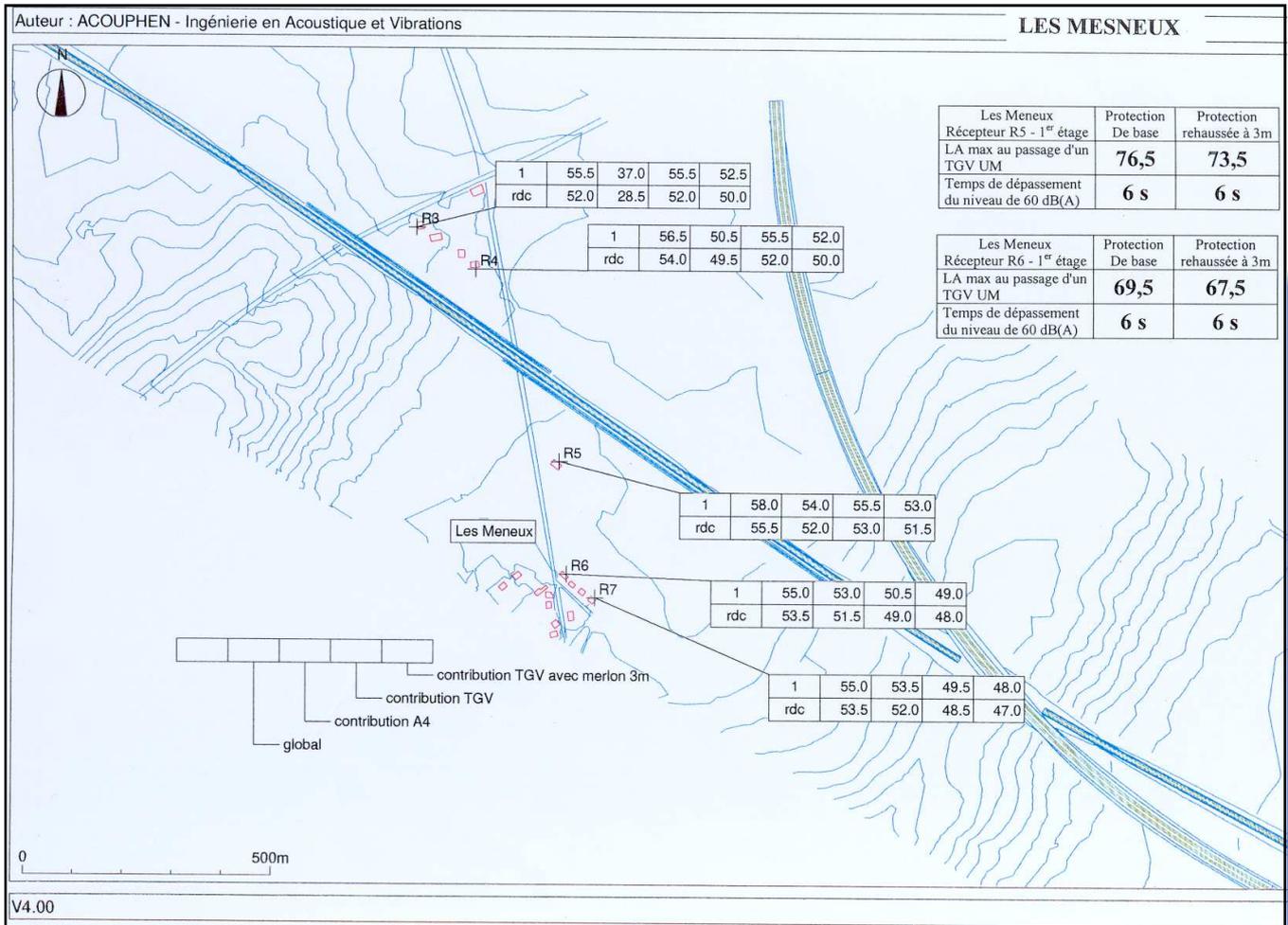
En ce qui concerne **Les Mesneux**, la ligne TGV passe successivement sous la D980, sur l'emplacement du silo qui disparaît, sur croise la D6 qui sera rehausée d'un mètre, puis se dirige en ligne droite vers les Monts Cousteaux qu'il franchit en tranchée. La ligne sera en remblai de 5 m environ et la protection acoustique sera assurée par des merlons de terre.

Pour les proches maisons, l'impact sonore se situerait **théoriquement** à un niveau nettement inférieur au LAeq de 62 puis 60 dB(A), chiffre que l'État s'est engagé à ne pas dépasser (voir schéma joint). Mais le LAeq n'est qu'une moyenne des bruits cumulés pendant la période de 6h à 22h. C'est, de ce fait, un indicateur mieux adapté au trafic autoroutier que ferroviaire, car il n'exprime pas le bruit maximum mais heureusement bref (La max.) au passage de chaque convoi.

L'effet visuel des merlons peut être atténué par un modelé en pente douce d'une des pentes avec restitution à l'exploitation agricole selon des protocoles techniques très précis.

En ce qui concerne le trafic, la montée en charge sera progressive jusqu'à 120 trains/jour. Seule une douzaine s'arrêtera à la gare de Bezannes. Pour Paris, les convois iront de la gare de Reims à la gare de l'Est (et inverse) sans arrêt à Bezannes.

Les années 2001 et 2002 devraient être consacrées aux acquisitions foncières. Les travaux pourraient commencer fin 2002 et il faudra être particulièrement vigilant pendant leur déroulement pour qu'ils occasionnent le moins de gêne possible sur la commune.
La mise en service de la ligne est prévue, en principe, pour 2006.



I. S. M.

Informatique pour particuliers

Conseil, Vente, Devis.
 Machines complètes, Pièces détachées.
 Occasion, reprise, remise à niveau de machines anciennes.

Sylvain Desjardin gérant
 19 rue des moyères 51370 LES MESNEUX
 Tel/Fax: 03.26.82.39.96- Siret 423.095.835.00017

Attention: horaires d'ouverture déterminés à la semaine, consultables sur répondeur.

RECENSEMENT DE LA POPULATION.



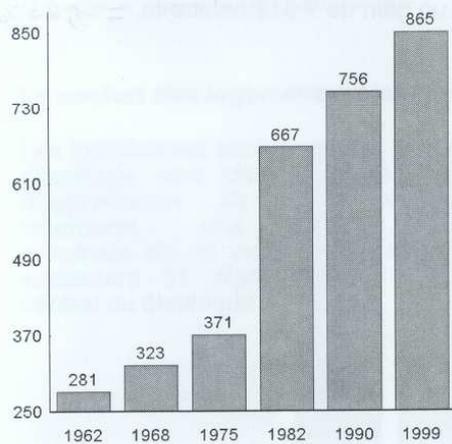
MARS 1999

LES MESNEUX

Au 8 mars 1999, Les Mesneux compte 865 habitants (432 hommes et 433 femmes), soit une densité de 203 habitants au km². La population est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 109 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 494 habitants.

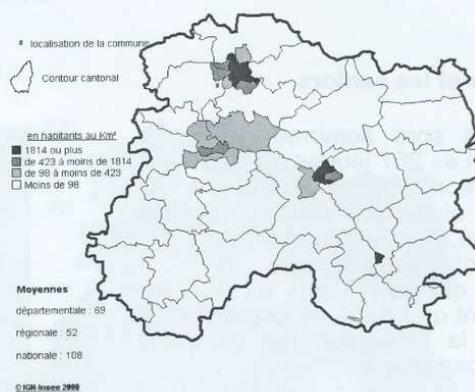


La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 52 naissances et 31 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 21 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 88 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	32	72	52
Décès	12	16	31
Solde naturel	20	56	21
Solde apparent	276	33	88
Variation de la Population	296	89	109

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

Les Mesneux appartient à l'arrondissement dont Reims est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 310 289 habitants, soit une densité de 182 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 10 761 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 558 217 habitants en 1990 à 565 229 habitants en 1999 ; soit un gain de 7 012 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	756	865	14,4
Arrondissement	299 528	310 289	3,6
Département	558 217	565 229	1,3

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

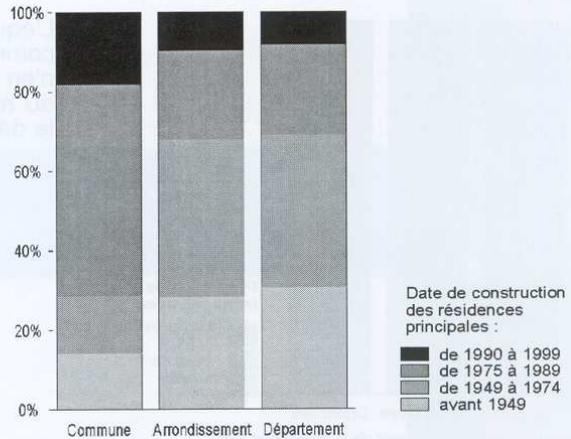
Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 267 jeunes de moins de 20 ans représentent 30,9% de la population alors que cette proportion est de 25,3% seulement dans le département. A l'opposé, les 22 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 2,5% de la population alors que la proportion est de 6,8% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

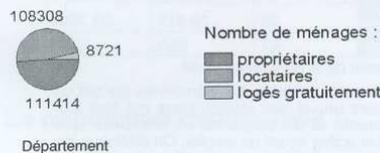
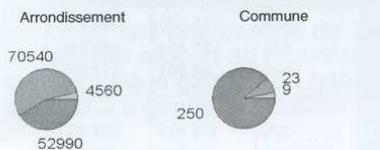
La commune comprend 289 logements : 282 résidences principales et aucune résidence secondaire (au moment du recensement, 7 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est plutôt récent : 246 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 85,1%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 70,3% dans l'arrondissement et de 67,3% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

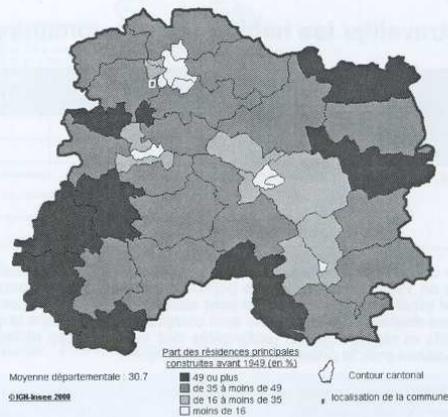
Il n'y a aucun immeuble collectif, la totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 88,7% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

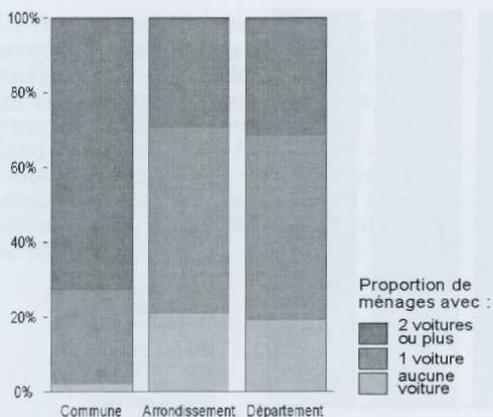
Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : une seule résidence principale n'a ni baignoire ni douche et seulement 51 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1971 à 1999

L'automobile



L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 6 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 97,9% ; dans le département, cette proportion est de 81%.

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 865 habitants de la commune, 408 personnes sont actives : 216 hommes et 192 femmes. Au moment du recensement, 25 de ces actifs cherchent un emploi et 379 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 58 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 321 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 347 personnes vont travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	408	143 625	260 616
hommes	216	77 424	143 056
femmes	192	66 201	117 560
Population active ayant un emploi	379	124 633	228 233
salariés	321	110 900	199 272
non salariés	58	13 733	28 961
Chômeurs	25	18 417	31 203
Taux de chômage (%)	6,1	12,8	12,0

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 143 625 personnes. Parmi elles, 18 417 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 12,8%. Dans le département, le taux de chômage est de 12%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	32	335	12
Pourcentage d'actifs travaillant...	8,4	88,4	3,2

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour LES MESNEUX, les chiffres sont les suivants :
 Population sans doubles comptes 865
 Population totale 875

Rentrée Scolaire 2000 - 2001

Malgré une baisse d'effectifs (il ne reste plus que 37 enfants à l'école) et une suppression de poste, nous avons repris le chemin des études avec 3 institutrices :

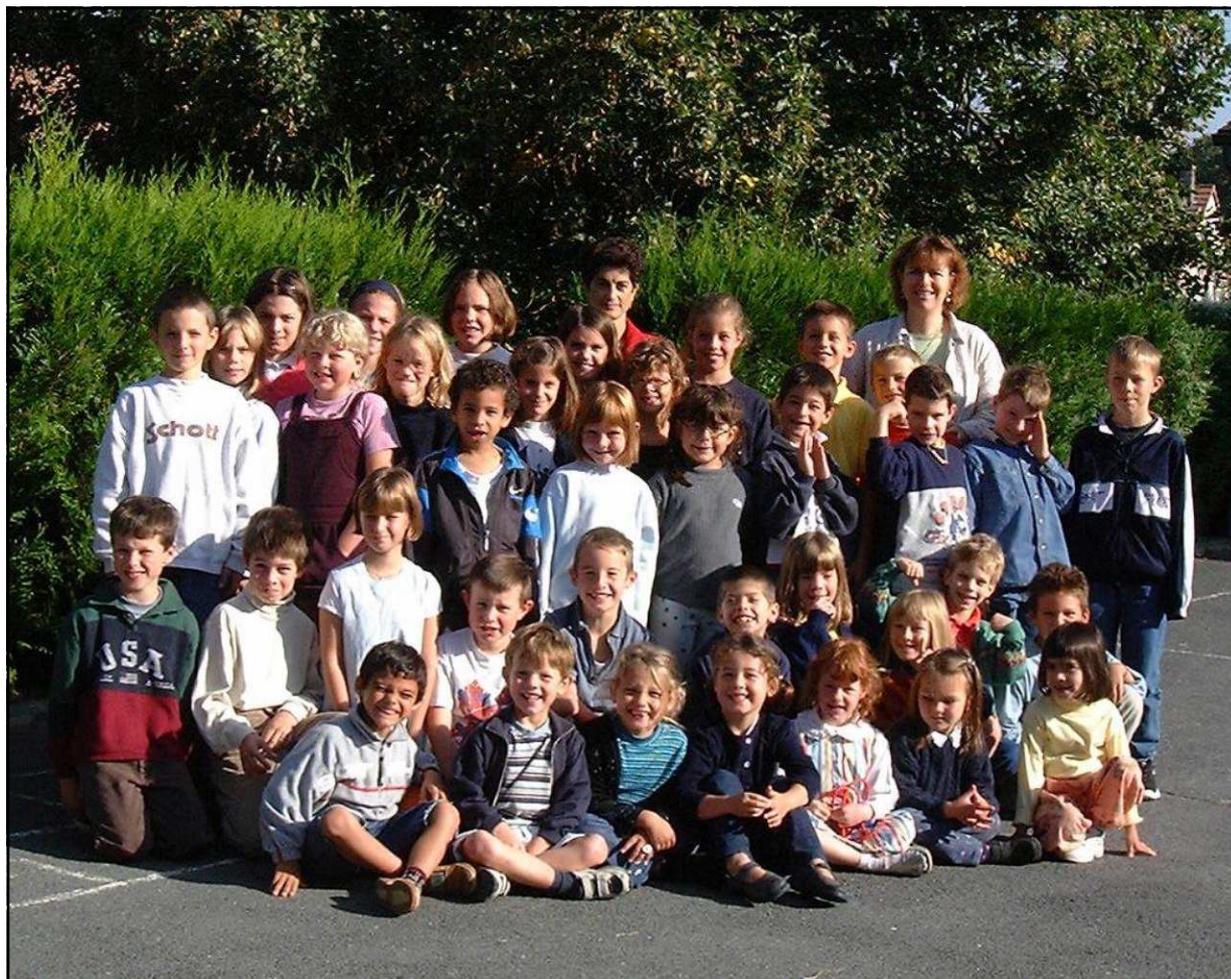
- ◆ Madame SUISSE et Madame GAROSA qui ont la classe de CP - CE¹ avec 14 élèves
- ◆ Madame MORET, qui assure la classe de CE² - CM¹ - CM² avec 23 élèves

Comme chaque année, de nombreux projets accompagneront leur travail :

- ◆ Classe de neige au mois de mars à Bernex pour les CE² - CM¹ - CM² et ce sur une période de 12 jours.
- ◆ Sortie des CP - CE¹ à Savigny sur Ardre où une ferme géante accueille des centaines d'enfants qui ont pu découvrir entre autres :
 - ◆ Les animaux de la ferme
 - ◆ La tonte des moutons
 - ◆ Le travail de l'agriculteur au cours de l'année
 - ◆ Les différentes sortes de céréales et leur utilisation
 - ◆ Le travail du maréchal ferrant
- ◆ Visites ponctuelles culturelles à Reims
- ◆ Rencontres « écoles qui chantent » et « challenge sportifs », rencontres qui réuniront les écoles de Sacy, Villedommange, Ecueil et Les Mesneux.

Une année scolaire bien remplie pour ces 37 élèves et leurs institutrices.

C. Moret.



Le Centre de Loisirs de juillet

Je tiens à remercier la petite équipe qui m'entoure pour le dévouement dont elle a fait preuve dans l'organisation du Centre de Loisirs des Mesneux pour les enfants de 4 à 12 ans.

L'une s'est occupée des comptes et des demandes administratives auprès du ministère de la Jeunesse et des sports, la CAF et la MSA.

Les autres des différentes courses pour approvisionner le Centre en denrées pour les goûters, jeux, cantine etc.. Et moi même, très tôt, en janvier, février, je me suis inquiétée de l'embauche d'une Directrice compétente.

La recherche, cette année fut assez longue, et nous nous sommes entre autre adressés à l' UFCV. Là, une enseignante qui y travaille a trouvé l'offre intéressante, car proche de son domicile rémois.

Véronique FOSSE, ayant 20 ans d'expérience en centre de loisirs et formatrice de Directeurs à FUFVCV, fut donc engagée, et nous lui avons présenté l'équipe de moniteurs, tous issus du village ; Charlotte PROTIN, Emilie ARNOULT et Florian BARDOT.

Devant l'affluence d'inscription pour la 3^{ème} semaine Karine GERIDAN est venue plus tard compléter l'équipe. Un moniteur de tennis, Pierre SCHWARTZ, est intervenu deux heures par jour.

Dans l'organisation de ce centre une difficulté imprévue est apparue lorsque nous avons organisé les déplacements en cars pour les différentes sorties : le devis du transporteur était simplement le double de l'an dernier pour le même genre de sorties. Nous avons donc demandé des devis à des sociétés concurrentes et avons choisi, pour chaque déplacement, le moins onéreux. Nous avons ainsi réduit le surcoût de manière significative.

Le Centre s'est ensuite bien déroulé à la grande satisfaction des familles et des responsables. A part la pluie les deux premières semaines, les enfants ont pu profiter des locaux mis à leur disposition et du grand terrain de jeux de la commune.

Je remercie vivement l' A.S.C. de nous avoir prêté la salle de Tennis de table ainsi qu'une table que les enfants ont pu utiliser en temps de pluie, ainsi que le terrain de Tennis. Cette année cette activité nouvelle a remporté un très vif succès auprès des plus grands.

Un Barbecue a clôturé ce Centre, organisé par tous les parents, chacun amenant un petit quelque chose. Ambiance très sympathique et familiale.

Marie-Thérèse LEROY



(Suite page 16)

(Suite de la page 15)

Un petit mot des animatrices :

Travailler au CLSH fut pour moi une expérience nouvelle et enrichissante.

Rencontrer ces enfants était une sorte de challenge pour moi, car il fallait que chacun d'entre nous puisse répondre à leur attente qui est plus qu'importante à cet âge.

Ainsi, il nous a fallu beaucoup de coordination entre animateurs pour satisfaire leurs besoins.

Karine GERIDAN.

De nouveau, cet été, le CLSH des Mesneux a accueilli les rires et jeux des enfants mais cette fois-ci pour tout le mois de juillet au lieu des 3 semaines habituelles. Les enfants qui furent nombreux pendant ce mois (28 enfants/semaine sauf la 3^{ème} semaine où nous avons eu 40 enfants) ont pu ainsi développer leur créativité, leur imagination, la motricité ainsi que bien d'autres thèmes à travers de nombreuses activités manuelles et sportives. Les séances de tennis, le matin, qui sont nouvelles de cette année, ont eu un réel succès car d'ailleurs le centre n'a pu répondre à toutes les demandes d'inscription. L'activité poney a également beaucoup plu, ainsi que les sorties organisées au musée des abeilles, à la chèvrerie et sur un bateau. Le centre aéré de juillet 2000 s'est donc déroulé dans la joie et la bonne humeur grâce à une équipe d'animation à l'écoute des enfants. Il ne reste qu'à espérer qu'il en soit de même pour les années à venir.

Emilie ARNOULT.

Exposition de pastel



**JEAN-LUC
PLANCON**

**Du 19 novembre
au 10 décembre**

La Commission Culturelle Municipale, expose les œuvres de Jean-Luc Plançon aux horaires suivants :

- ◆ Les week-end :
Le samedi et le dimanche de 15 heures à 19 heures
- ◆ En semaine :
Le mardi et le jeudi de 16 heures à 19 heures

Petite annonce

Jeune Fille, 19 ans, sérieuse.
Recherche babysitting (semaine et week-end)
Tel après 19h au 03 26 36 41 17 (répondeur).



*À 2 mn de
votre village...*
Boulangerie Artisanale

« Banette, »

Ouvert de 6 h 30 à 13 heures

Et de 16 heures à 20 heures

Tous les jours sauf le MARDI

J-L. DELVILLE

16, rue de l'ancien Château
51430 Bezannes - Tel : 03 26 36 20 96

Une équipe de professionnels !

Pour vous satisfaire, et vous apporter une
gamme étendue de produits.

*Banette,
Boulangier pour le meilleur des pains.*